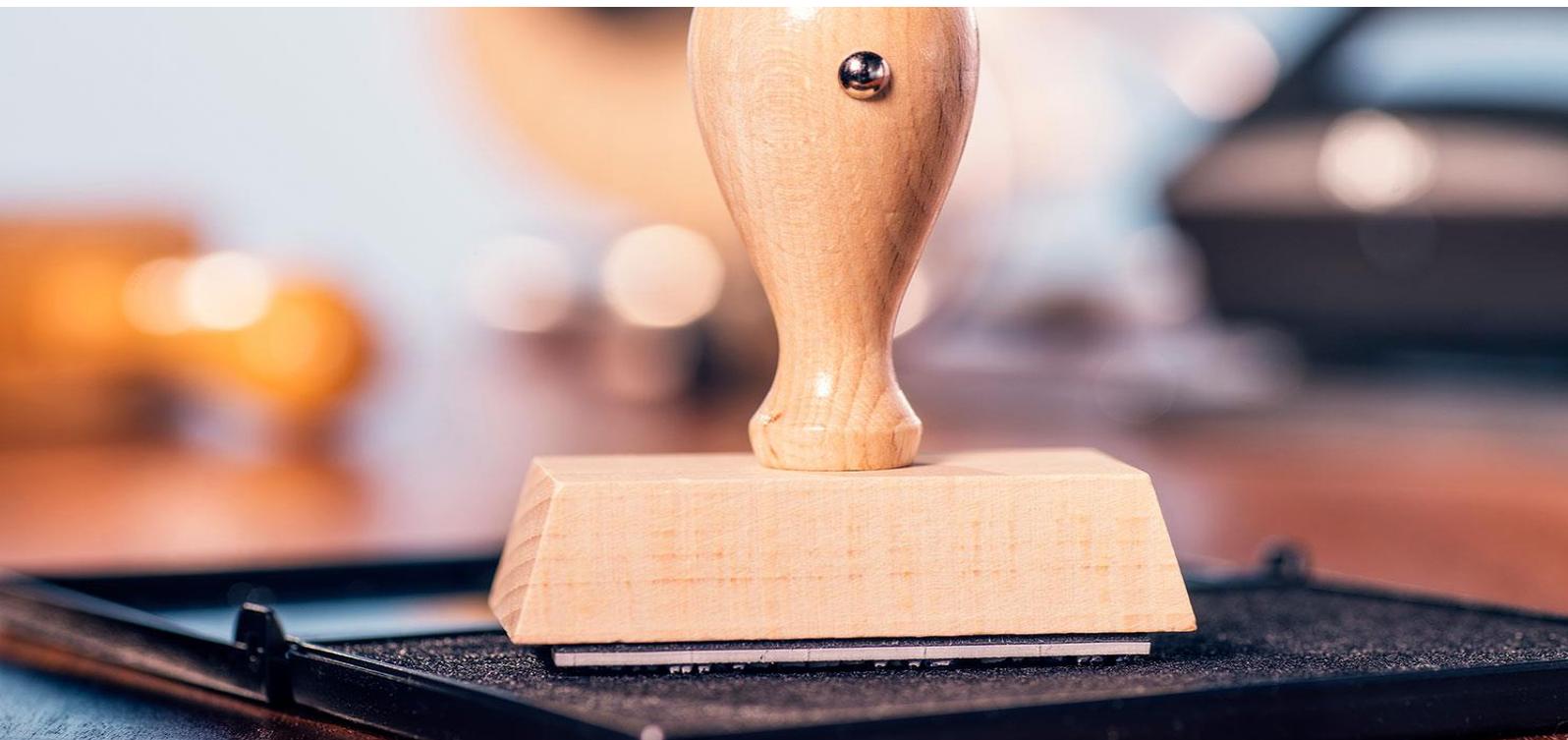


Avril 2020

Suppression des droits de timbre

Prise de position de l'ASB



Suppression des droits de timbre

La suppression des droits de timbre est une mesure importante que le secteur financier suisse prône depuis longtemps. Les droits de timbre et l'impôt anticipé constituent un handicap de taille pour notre place financière, que ne subissent pas des places concurrentes comme Londres, Singapour ou Hong Kong.

Position de l'ASB

- L'ASB salue l'initiative parlementaire «Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois» (initiative parlementaire 09.503).
- Pour renforcer le marché suisse des capitaux et, par là même, l'attrait et la compétitivité de notre place financière, il faut supprimer les droits de timbre.
- Contrairement au projet de l'initiative parlementaire, l'ASB demande toutefois
 - que la suppression des droits de timbre intervienne dans le cadre d'un projet de loi unique et non, comme il est proposé, de deux projets de loi séparés (avant-projets 2 et 3).
 - Si, pour des motifs de politique financière, une suppression par étapes s'avérait nécessaire, il y a lieu d'abroger d'abord le droit de timbre de négociation sur les titres étrangers, puis celui sur les titres suisses. Cela permettrait d'accélérer d'emblée le développement du marché des capitaux.
 - En raison de la corrélation et des effets de synergie entre les droits de timbre et l'impôt anticipé, la suppression des droits de timbre doit être liée à la réforme prévue de l'impôt anticipé.

La place bancaire suisse compte parmi les meilleures au monde. Les actifs sous gestion dans notre pays s'élèvent à quelque CHF 7 300 milliards, dont environ la moitié provient de clients à l'étranger. Avec une part de marché de 27 %, la place financière suisse est le leader mondial de la gestion de fortune transfrontalière. Cela montre clairement combien le travail de nos banques est jugé digne de confiance. Mais cette position enviable est due aussi aux conditions-cadres attrayantes qu'offre la Suisse ainsi qu'à la compétitivité et à la capacité d'innovation remarquables du secteur bancaire.

Une place économique et financière solide a besoin d'un marché des capitaux solide. Or aujourd'hui, en Suisse, les marchés des capitaux et du crédit ainsi que le marché monétaire continuent d'avancer avec le frein à main tiré, en raison surtout des entraves fiscales. Ainsi, la Confédération prélève sur les actions un droit de timbre d'émission de 1 %. De plus, chaque acquisition et cession de titres suisses et étrangers est soumise à un droit de timbre de négociation de respectivement 0,15 % et 0,3 %. Ces deux droits de timbre sont un frein à l'émission comme au négoce.

Les titres sont assujettis de surcroît à un impôt anticipé: les émetteurs sont tenus de prélever 35 % à

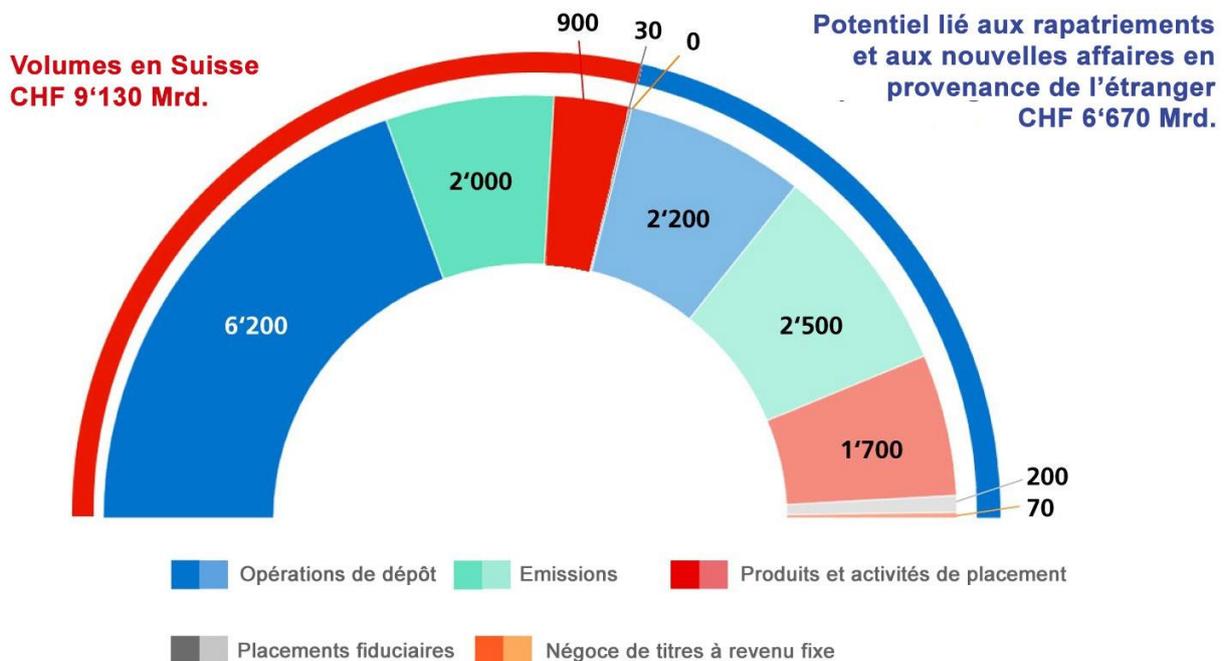
SwissBanking

la source sur les intérêts et les dividendes de titres suisses et de reverser ces montants au fisc. Les investisseurs ne touchent ainsi que 65 % des revenus. Selon leur pays de domicile, ils peuvent récupérer tout ou partie des 35 % restants. Il n'en demeure pas moins que l'impôt anticipé et la lourdeur des procédures de remboursement rendent les titres suisses peu attrayants à l'échelon international.

Tirer parti du potentiel inexploité

Pour la place financière suisse, les droits de timbre et l'impôt anticipé constituent un handicap de taille que ne subissent pas des places concurrentes comme Londres, Singapour ou Hong Kong. Aussi les investisseurs, les banques et les autres prestataires de services financiers délocalisent-ils des volumes d'affaires substantiels vers l'étranger, afin que ces fonds soient placés et gérés de manière compétitive. L'Association suisse des banquiers (ASB) a analysé dans cinq domaines d'activité cette délocalisation vers l'étranger induite par les droits de timbre et par le régime actuel de l'impôt anticipé. Elle a effectué en outre une estimation du potentiel que libèrerait, pour la place financière suisse, l'élimination de ces entraves fiscales. Ce potentiel résulte, d'une part, du rapatriement d'activités aujourd'hui délocalisées à l'étranger et, d'autre part, des nouvelles affaires susceptibles d'affluer en Suisse depuis l'étranger.

Le volume d'affaires total géré en Suisse dans les cinq domaines d'activité analysés s'élève aujourd'hui à environ CHF 9 130 milliards. Le volume d'affaires délocalisé à l'étranger, ajouté au potentiel futur de nouvelles affaires, représente quant à lui quelque CHF 6 670 milliards. Si les entraves fiscales que sont les droits de timbre et l'impôt anticipé étaient éliminées, ce sont donc CHF 6 670 milliards supplémentaires qui pourraient être gérés en Suisse. Le graphique ci-après permet de visualiser ces volumes estimés (avec, à gauche, les volumes gérés en Suisse et, à droite, le potentiel lié aux rapatriements et aux nouvelles affaires en provenance de l'étranger):



Sources: ASB, BNS
© Association suisse des banquiers (ASB) 2019

Le volume d'affaires et le potentiel estimé en détail

- **Placements fiduciaires:** pour le compte de leurs clients, les banques et d'autres prestataires de services financiers en Suisse détiennent dans des banques à l'étranger, par exemple à Londres ou aux Etats-Unis, des placements fiduciaires à hauteur d'environ CHF 200 milliards. Cela s'explique le plus souvent par le régime actuel de l'impôt anticipé qui s'appliquerait en Suisse. Un peu plus de CHF 30 milliards seulement sont détenus en Suisse.
- **Opérations de dépôt:** pour le compte de leurs clients, les banques détiennent en Suisse un volume total de titres proche de CHF 6 200 milliards. En outre, elles détiennent à l'étranger un volume supplémentaire représentant environ 10 % de ce montant, soit plus de CHF 600 milliards. Cette situation s'explique par les droits de timbre, qui dissuadent aussi les nouveaux clients de déposer leurs avoirs en Suisse. Sans les entraves fiscales que sont les droits de timbre et l'impôt anticipé, le taux de croissance annuel composé (*Compound Annual Growth Rate*) serait d'environ 5 % et le volume d'affaires supplémentaire généré sur dix ans s'élèverait à plus de CHF 1 500 milliards. Au total, le potentiel lié aux rapatriements et aux nouvelles affaires en provenance de l'étranger s'établit à environ CHF 2 200 milliards.
- **Emissions:** le volume des emprunts d'entreprises suisses est de CHF 500 milliards. Toutefois, seuls CHF 100 milliards sont émis à partir de la Suisse. Le reste est «produit» sur des places étrangères, par exemple les îles Anglo-Normandes, des îles du Pacifique, le Luxembourg ou la Hollande. Cela s'explique par le régime actuel de l'impôt anticipé qui s'appliquerait en Suisse. Les émissions d'emprunts d'entreprises étrangères en Suisse ne représentent que CHF 14 milliards. Une réforme de l'impôt anticipé permettrait à la Suisse d'atteindre le niveau du Luxembourg, soit CHF 1 200 milliards. De même, le volume des actions émises en Suisse – environ CHF 1 900 milliards – augmenterait en dix ans de 50 %, soit de CHF 950 milliards. Le volume des émissions en Suisse – emprunts d'entreprises et actions – s'élève donc actuellement à environ CHF 2 000 milliards. Au total, le potentiel lié aux rapatriements et aux nouvelles affaires en provenance de l'étranger s'établit à environ CHF 2 500 milliards.
- **Produits de placement:** le volume des fonds de placement détenus en dépôt par les banques suisses pour le compte de leurs clients s'élève à environ CHF 2 250 milliards, dont seulement quelque CHF 900 milliards de fonds suisses. Les fonds, bien souvent, ne sont pas créés en Suisse mais au Luxembourg, en Irlande, dans les îles Anglo-Normandes ou aux Bahamas – à cause notamment, une fois de plus, des obstacles fiscaux dans notre pays. Outre les fonds de placement, l'émission et la distribution de produits financiers structurés constituent traditionnellement un point fort des banques en Suisse. Sur la seule année 2019, le volume des émissions s'est établi à CHF 360 milliards, dont la majeure partie a toutefois été générée à l'étranger – par exemple à Guernesey. Cela s'explique par les droits de timbre suisses ainsi que par le régime actuel de l'impôt anticipé. Au total, le potentiel lié aux rapatriements de fonds de placement et de produits structurés s'établit à CHF 1 700 milliards.

- **Négoce de titres à revenu fixe:** en raison des droits de timbre, le négoce de titres à revenu fixe d'une durée inférieure à un an est quasiment inexistant en Suisse. Le droit de timbre de négociation à verser serait supérieur au rendement. En cas de suppression des droits de timbre, l'augmentation du volume des liquidités sur le marché pourrait atteindre CHF 70 milliards.

Le Conseil fédéral a publié en juin 2019 une étude réalisée par BAK Economics. Celle-ci analyse les impacts économiques d'une suppression des droits de timbre et d'une réforme globale de l'impôt anticipé. BAK Economics aboutit à la conclusion que ces réformes conduiraient en dix ans à une croissance du produit intérieur brut de 1,4 %. Cela représente **environ 22 000 créations d'emplois à plein temps**.

L'**initiative parlementaire** «09.503 Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois» vise précisément à libérer ce potentiel économique. La consultation publique y relative a pris fin le 23 avril 2020. L'ASB soutient sans réserve cette initiative parlementaire et compte sur le Parlement pour une mise en œuvre rapide.

Personnes de contact

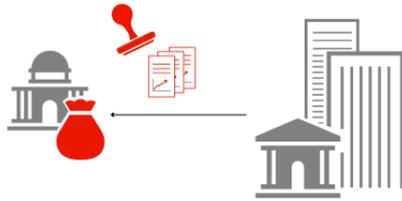
Urs Kapalle, Responsable Tax Strategy
urs.kapalle@sba.ch | +41 58 330 63 00

Michaela Reimann, Responsable Relations Publiques et Média
michaela.reimann@sba.ch | +41 58 330 62 55

Serge Steiner, Responsable Relations Publiques et Média
serge.steiner@sba.ch | +41 58 330 63 95

www.swissbanking.org | twitter.com/SwissBankingSBA

La suppression des droits de timbre stimule l'économie suisse



Les droits de timbre réduisent l'activité sur les marchés financiers en Suisse.



Les affaires se délocalisent de plus en plus à l'étranger.



- 2 Mrd.



Les affaires reviennent en Suisse.



La suppression des droits de timbre fait augmenter l'activité sur les marchés financiers en Suisse.

▼ + 10 ans

La hausse des investissements stimule la croissance, ce qui entraîne une augmentation des revenus des ménages et de leurs dépenses de consommation.

L'accélération de l'activité économique globale permet de créer des emplois.



La Confédération enregistre des recettes supplémentaires qui compensent la disparition des droits de timbre.

Source: BAK Basel

© Association suisse des banquiers (ASB) 2018

Cette infographie est protégée par une licence Creative Commons Attribution – Utilisation non commerciale 4.0 International.

